

Directives

Valables dès les examens 2011

Examen professionnel de spécialiste en finance et comptabilité

**Association pour les examens
supérieurs en comptabilité et controlling**

Tous les qualificatifs sont exprimés au masculin; ils s'appliquent par analogie au féminin.

Généralités

Ces directives précisent le contenu du règlement de l'examen professionnel de spécialiste en finance et comptabilité, clarifient les dispositions qui y figurent et fournissent des indications concernant l'étendue et le contenu des matières d'examen.

But de l'examen

Le/la titulaire du brevet dispose de connaissances étendues dans tous les domaines de la comptabilité financière et analytique d'une petite et moyenne entreprise. Dans son environnement professionnel, il/elle est de surcroît en mesure de mettre en oeuvre, en s'orientant vers les connaissances pratiques, des dispositions importantes dans les domaines de la fiscalité, de la technique des assurances sociales et du droit.

En référence à sa formation théorique approfondie et à son expérience pratique, acquise durant de nombreuses années, le/la spécialiste en finance et comptabilité est en mesure d'assumer une **fonction dirigeante dans le domaine de la comptabilité** d'une petite ou moyenne entreprise ou d'exercer la fonction de responsable administratif.

Indépendamment de la grandeur de l'entreprise, le/la spécialiste en finance et comptabilité peut accomplir, avec une orientation pratique, de manière efficace et digne de confiance, des **activités hautement qualifiées** dans l'ensemble des domaines de la comptabilité financière et analytique.

Etant donné qu'en plus de ses solides connaissances dans le domaine de la comptabilité, le/la spécialiste en finance et comptabilité dispose de bonnes connaissances dans les domaines de la fiscalité ainsi que des salaires et des assurances sociales, il/elle peut aussi exercer des tâches fiduciaires de manière compétente et digne de confiance.

L'examen de brevet permet de s'assurer que les candidats disposent des capacités et des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession dans les domaines de la comptabilité, de la fiscalité, des assurances sociales et du droit.

L'examen de brevet garantit en outre que les connaissances de base indispensables ont été acquises dans l'optique des examens professionnels supérieurs d'expert(e)s en finance et controlling, d'expert(e)s fiscaux(ales), d'expert(e)s fiduciaires et d'expert(e)s comptables.

L'examen de brevet facilite le choix de collaborateurs et de collaboratrices spécialisé(e)s et compétent(e)s dans le domaine de la comptabilité à l'économie privée et aux administrations publiques.

Conditions, conditions d'admission, exigences d'activités professionnelles

Dans le but de réussir l'examen, il est impératif d'observer les remarques suivantes:

Les examens professionnels et professionnels supérieurs ne sont pas un certificat de connaissances scolaires mais la confirmation que la pratique professionnelle a été complétée par des connaissances théoriques approfondies. Les chances de réussite sont par conséquent réduites lorsque l'expérience pratique, dans les domaines décrits dans les directives, fait défaut.

Les conditions d'admission et les exigences d'activités professionnelles figurent dans le règlement d'examen. L'admission à l'examen peut être clarifiée auprès du Secrétariat des examens. Le formulaire correspondant se trouve sur le site Internet à l'adresse www.examen.ch.

Exigences posées à l'examen

Conformément au ch. 5.22 du règlement d'examen, les épreuves suivantes sont reconnues équivalentes:

Agente/Agent fiduciaire avec brevet fédéral fiscalité, droit, salaires et assurances sociales

Préparation à l'examen

Quiconque planifie sa formation continue et envisage de préparer un examen professionnel doit non seulement s'enquérir des exigences requises mais doit également se renseigner sur les possibilités de formation. Les voies de préparation à l'examen, en parallèle avec l'activité professionnelle, sont multiples.

Il est recommandé d'examiner soigneusement les diverses offres de formation (qualité, coûts, plan d'études, durée).

Le succès de l'examen dépend dans tous les cas d'une préparation et d'un travail planifiés, soutenus et de longue haleine. Celui qui se prépare durant de longues années en vue de se présenter à un examen professionnel ou professionnel supérieur, et qui sacrifie une partie de son temps libre, fait preuve d'esprit d'initiative et de persévérance; ces traits de caractère sont estimés et appréciés par l'économie.

Epreuves d'examen

	Branche	Nature	Durée	Note	Pondération
I	Comptabilité	écrit	7 heures	1	4
II	Fiscalité	écrit	3 heures	1	2
III	Salaires et assurances sociales	écrit	1 heure	1	1
IV	Droit	écrit	1 heure	1	1
V	Etude de cas	écrit	2 heures	1	2
Total		écrit	14 heures	5	10

Appréciation

Examen écrit

- w l'appréciation porte en premier lieu sur l'exactitude et l'intégralité du contenu
- w l'appréciation porte en second lieu sur la forme, la présentation et la rédaction (langue)

Caractéristiques des connaissances requises

A Connaissances de base

- w reconnaître ce qui a été appris
- w reproduire ce qui a été appris

B Connaissances approfondies

- w illustrer et appliquer de manière adéquate ce qui a été appris
- w pouvoir expliquer et transmettre les systèmes étudiés

C Connaissances exhaustives

- w étudier et évaluer les états de faits de manière systématique et exhaustive
- w lier les informations acquises à de nouveaux concepts

Domaines essentiels et contenus

I Comptabilité		
1	Généralités	
1.1	Tâches de la comptabilité	B
1.2	Fondements	
w	droit des obligations	B
w	Swiss GAAP RPC	A
	Ne font pas partie de la matière d'examen:	
§	Swiss GAAP RPC 12: Rapport intermédiaire	
§	Swiss GAAP RPC 14: Compagnies d'assurance	
§	Swiss GAAP RPC 21: Organisations à but non lucratif	
§	Swiss GAAP RPC 26: Institutions de prévoyance professionnelle	
w	Swiss GAAP RPC fondamentales	B
w	Plan comptable général PME	B
1.3	Principes régissant la tenue et l'établissement réguliers des comptes	B
2	Saisie et évaluation des opérations comptables	C
	Traitement des opérations commerciales courantes, notamment:	
2.1	Créances et engagements résultant de ventes et prestations de services	
w	Comptes individuels et collectifs	
w	Comptabilité des postes ouverts	
w	Pertes sur débiteurs et ducroire	
2.2	Stocks	
w	tenue des comptes sans mouvements	
w	tenue des comptes avec mouvements	
§	First-in-first-out (FIFO)	
§	prix moyens pondérés	
§	prix de cession (imputation)	
w	variations de stocks des produits en cours et des produits finis	

- 2.3 Titres de l'actif circulant
 - w Achat et vente
 - w Gains et pertes de cours réalisés et non réalisés
 - w Calculs statiques de rendements
- 2.4 Actifs et passifs de régularisation
- 2.5 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles
 - w Achat et vente
 - w Amortissements
 - § directs et indirects
 - § proportionnels à l'activité et liés à la durée (linéaires et dégressifs-géométriques)
 - w Ordres internes portés à l'actif
 - w Tableau des immobilisations
 - w Rendement brut, rendement net et rendement des fonds propres des immeubles
- 2.6 Immobilisations financières
- 2.7 Provisions (constitution, dissolution, utilisation)
- 2.8 Capitaux propres
 - w Formes juridiques
 - § entreprise individuelle
 - § société en nom collectif
 - § société anonyme
 - § société à responsabilité limitée
 - § association
 - w Comptabilisation et affectation du bénéfice
 - w Capital en main propre de l'entité juridique
- 2.9 Comptes privés
- 2.10 Charges de personnel
 - w Salaires
 - w Prestations sociales (contributions de l'employé et de l'employeur)
 - w Autres charges de personnel
- 2.11 Taxe sur la valeur ajoutée
 - w Méthode brute et méthode nette
 - w Rémunération effectuée et rémunération convenue

<ul style="list-style-type: none"> 2.12 Leasing <ul style="list-style-type: none"> w Leasing porté ou non porté au bilan w Preneur et fournisseur de leasing 2.13 Factoring avec paiement anticipé 2.14 Monnaies étrangères <ul style="list-style-type: none"> w Comptes à quatre colonnes, tenue des comptes à postes ouverts w Evaluation 2.15 Instruments financiers dérivés selon chiffre 4.3 2.16 Communauté de travail en tant qu'opérations consortiales 	
<p>3 Boucléments</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1 Contenu et présentation des comptes annuels <ul style="list-style-type: none"> w Bilan w Compte de résultat <ul style="list-style-type: none"> § basé sur les prix de revient (méthode des coûts par domaine d'activité) § basé sur les charges de production (méthode des coûts totaux) w Annexe w Tableau de financement <ul style="list-style-type: none"> § Liquidités § Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation, d'investissement et de financement § Méthode directe et indirecte de détermination des flux financiers découlant de l'activité d'exploitation 3.2 Principes et prescriptions d'évaluation 3.3 Réserves latentes 3.4 Opérations hors bilan 3.5 Evénements postérieurs à la date du bilan 3.6 Analyse du bilan et du compte de résultat <ul style="list-style-type: none"> w Analyses tirées du bilan w Analyses tirées du compte de résultat y.c. schéma DuPont w Analyse du cashflow w Analyse de l'activité 3.7 Présentations graphiques (diagrammes en colonnes, lignes, cercles et nuages de points, courbe de Lorenz) 	<p style="text-align: center;">C</p> <p style="text-align: center;">C</p> <p style="text-align: center;">C</p> <p style="text-align: center;">C</p> <p style="text-align: center;">C</p> <p style="text-align: center;">B</p> <p style="text-align: center;">B</p>

5**Calcul des coûts****B**

5.1 Systèmes de calcul des coûts

- w Calcul des coûts complets avec coûts effectifs, normaux et standards
- w Calcul des coûts partiels avec coûts effectifs, normaux et standards

5.2 Modes de présentation

- w Décompte d'exploitation (DE)
- w Formulaires
- w Comptes

5.3 Saisie et traitement des données dans des systèmes intégrés

5.4 Eléments

- w Types de coûts et de prestations
 - § délimitation selon la nature
 - § charges directes et frais généraux
 - § coûts fixes et coûts variables (différenciation par la méthode de l'estimation et la méthode des points extrêmes)
- w Sections et centres d'analyse
 - § critères de sélection
 - § méthodes d'imputation (sans itérations et sans approche mathématique)

5.5 Problèmes spéciaux

- w Production à plusieurs niveaux
- w Ordres internes

Ne font pas partie de la matière d'examen: les déchets, rebuts et sous-produits.

5.6 Analyses

- w Comptes de résultat selon le modèle de référence
 - § basés sur les prix de revient (méthode des coûts par domaine d'activité)
 - § basés sur les charges de production (méthode des coûts totaux)
 - § calcul des marges contributives à plusieurs niveaux avec et sans intégration des charges fixes
- w Analyse des sections et des centres de coûts
- w Analyse budget/réalisation
 - § différences d'imputation
 - § écart de production

5.7 Calculs

- w Fondements des calculs
 - § schémas de calcul
 - § lancement au moyen de listes de pièces et de plans d'opérations
 - § coûts pertinents déterminants et non déterminants
- w Calcul par division
- w Calcul au moyen de taux de coûts et taux de majoration
- w Calcul préétabli, intermédiaire et effectif
- w Calcul au moyen des coûts complets
- w Calcul au moyen des coûts partiels
 - § seuil de rentabilité, marge contributive et bénéfice cible (sans point de rentabilité optimal des coûts)
 - § courbe du coût unitaire
 - § courbe d'iso-contribution
 - § formation du prix en cas d'activité normale, de sur-activité ou de sous-activité; coûts d'opportunité, coûts variables
 - § optimisation de la marge contributive (y compris make-or-buy)

<p>6 Planification</p> <p>6.1 Planification opérationnelle (budget et planification à moyen terme)</p> <ul style="list-style-type: none"> w Déroulement et organisation du processus de planification w Contenus et relations entre les budgets partiels et de synthèse w Budgets partiels <ul style="list-style-type: none"> § ventes § production § approvisionnements § personnel § frais généraux § investissements § financement w Budgets de synthèse <ul style="list-style-type: none"> § bilan § compte de résultat (budget du résultat) § tableau de financement (plan financier, budget des liquidités) <p>6.2 Calcul d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> w Méthodes statiques <ul style="list-style-type: none"> § comparaison des coûts § comparaison des bénéfices § calcul de rentabilité § délai de récupération du capital ou calcul de remboursement w Méthodes dynamiques <ul style="list-style-type: none"> § cash flow actualisé/VAN § annuités § taux de rendement interne § délai de récupération du capital sur la base de valeurs actualisées 	<p>B</p>
--	-----------------

<p>7 Comptes de groupe sur la base de la Swiss GAAP RPC 30; IFRS à l'aide d'instructions spéciales</p> <p>7.1 Eléments des comptes de groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> w Bilan w Compte de résultat w Tableau des fonds propres w Annexe <p>Le tableau de financement du groupe ne fait pas partie de la matière d'examen.</p> <p>7.2 Intégration de filiales dans les comptes de groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> w Intégration globale w Intégration proportionnelle w Mise en équivalence (equity-method) <p>Ne font pas partie de la matière d'examen: les monnaies étrangères, les impôts latents ou différés, la consolidation sur plusieurs niveaux, les modifications des taux de participation.</p> <p>7.3 Techniques de consolidation</p> <ul style="list-style-type: none"> w Consolidation du capital w Consolidation de créances et engagements internes du groupe w Consolidation de produits internes du groupe w Consolidation de bénéfices intermédiaires non réalisés sur les livraisons et prestations internes du groupe w Consolidation de distributions de bénéfices internes du groupe w Amortissement du goodwill 	<p>B</p>
<p>8 Tenue des comptes dans des cas particuliers Entreprise individuelle, société anonyme et société à responsabilité limitée uniquement.</p> <p>8.1 Fondation de sociétés</p> <p>8.2 Modifications du capital propre</p> <p>8.3 Restructurations</p> <ul style="list-style-type: none"> w Transformation de l'entreprise individuelle en société anonyme ou en société à responsabilité limitée w Absorption et combinaison selon la loi sur les fusions <p>8.4 Assainissement</p> <p>8.5 Liquidation</p>	<p>A</p>

<p>8.6 Scission d'entreprises (division et dissociation dans le cadre de sociétés anonymes)</p> <p>8.7 Succession (transfert dans le cadre de la famille, à la direction et à des tiers)</p>	
<p>9 Organisation de la comptabilité</p> <p>9.1 Organisation structurelle</p> <ul style="list-style-type: none"> w Structure de l'entreprise: mise en place, système de direction w Structure de la comptabilité w Techniques de présentation de l'organisation structurelle <ul style="list-style-type: none"> § organigramme § description de poste <p>9.2 Organisation procédurale</p> <ul style="list-style-type: none"> w Flux de données dans des systèmes intégrés et non intégrés, notamment les données de base et les données variables ainsi que les interfaces en relation avec: <ul style="list-style-type: none"> § les domaines des salaires § les clients § les fournisseurs § les stocks § les immobilisations corporelles w Planification successive des tâches en tant que technique de présentation de l'organisation procédurale <p>9.3 Sécurité des données</p> <ul style="list-style-type: none"> w Sauvegarde des données w Protection des données <p>9.4 Exigences de conservation des données</p> <p>9.5 Système de contrôle interne SCI</p>	<p>A</p> <p>B</p> <p>B</p> <p>B</p> <p>A</p>

II Fiscalité		
1	Généralités	A
1.1	Le système fiscal suisse	
1.2	Classification des impôts selon les catégories d'impôts	
1.3	Bases légales et limites de l'imposition	
1.4	La relation fiscale et ses composantes	
2	Taxe sur la valeur ajoutée	
	La LTVA (loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée) et l'OTVA (ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée) en constituent la base.	
2.1	Généralités	B
w	Base légale et principes	
w	Notions spécifiques du droit régissant la taxe sur la valeur ajoutée	
2.2	Prestations imposables (objet de l'impôt)	B
w	Livraisons de biens et prestations de services (y compris la délimitation entre livraisons et services)	
w	Acquisition de prestations fournies par des entreprises ayant leur siège à l'étranger (impôt sur les acquisitions)	
w	Importation de biens	
2.3	Lieu de la prestation (en cas de livraisons et prestations de services)	C
2.4	Opérations exclues du champ de l'impôt	
w	Principe	B
w	Liste des opérations exclues	A
w	Option pour l'imposition des opérations exclues	B
2.5	Opérations exonérées de l'impôt	
w	Principe	B
w	Liste des opérations exonérées (exonérations fiscales)	A
w	Preuves	A
2.6	Assujettissement (sujet de l'impôt)	
w	Principe et exonérations	B
w	Imposition de groupes et de collectivités publiques	A
w	Assujettissement à l'impôt sur les acquisitions	B
w	Renonciation à la libération de l'assujettissement	B
w	Début et fin de l'assujettissement	B

2.7	Calcul et transfert de l'impôt	
w	Base de calcul de l'impôt sur les livraisons et les prestations de services	C
w	Simplifications dans les cas de parts privées / prélèvements en nature / repas du personnel.	C
w	Taux de l'impôt	B
w	Répartition de la contre-prestation par taux	B
w	Facturation de l'impôt (mention et transfert)	B
2.8	Déduction de l'impôt préalable	B
w	Principes, exclusions	
w	Déduction fictive de l'impôt préalable	
w	Correction de l'impôt préalable en cas de double affectation (y compris les simplifications pour la correction de l'impôt préalable des opérations exclues résultant d'activités accessoires)	
w	Prestation à soi-même et dégrèvement ultérieur	
2.9	Naissance de la créance fiscale, déclaration et paiement de l'impôt	
w	Naissance de la créance fiscale	B
w	Modes de décompte	B
w	Périodes fiscales et périodes de décomptes	B
w	Paiement et remboursement de l'impôt	B
w	Procédure de déclaration	A
w	Prescriptions	A
2.10	Procédures	
w	Etablissement des décomptes	C
w	Concordance du chiffre d'affaires et de l'impôt préalable	C
w	Simplification pour la tenue des comptes et le calcul de l'impôt	B
w	Tenue des comptes et conservation des livres comptables et documents; procédure et obligations légales	A
w	Méthode des taux de la dette fiscale nette	B
w	Procédure de décision et de recours, dispositions pénales	A

3**Impôts directs**

La LIFD (loi fédérale sur l'impôt fédéral direct ainsi que la LHID (loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes) en constituent en principe la base.

3.1 Impôt sur le revenu des personnes physiques

- w Appartenance fiscale A
- w Produit de l'activité lucrative dépendante B
- w Produit de l'activité lucrative indépendante C
 - § notion et détermination des revenus imposables (base: compte de résultat)
 - § charges commerciales fondées
 - § amortissements / provisions
 - § acquisitions de remplacement
 - § pertes / compensation des pertes
 - § assainissements A
 - § restructurations A
- w Rendement de la fortune mobilière A
- w Rendement de la fortune immobilière B
- w Revenus provenant de la prévoyance B
- w Autres revenus B
- w Revenus exonérés B
- w Calcul des coûts B
- w Déductions générales B
- w Frais et dépenses non déductibles B
- w Déductions sociales B
- w Calcul de l'impôt / détermination de la période B
- w Impôt à la source des sociétés de personnes avec / sans domicile fiscal ou résidence en Suisse A

3.2 Impôt sur le bénéfice des personnes morales

- w Généralités B
 - § double imposition économique
 - § actes juridiques entre participants et sociétés de capitaux
- w Appartenance fiscale B
- w Impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux C
 - § bénéfice net imposable
 - § attribution d'avantages occultes
 - § charges commerciales fondées
 - § éléments neutres sur le résultat
 - § amortissements / provisions
 - § acquisitions de remplacement
 - § intérêts sur fonds propres occultes

	§ pertes / compensation des pertes	A
	§ assainissements	A
	§ restructurations	B
	§ calcul de l'impôt / détermination de la période	B
w	Sociétés ayant un statut fiscal particulier	A
	§ société de participation	
	§ société holding	
	§ société de domicile	
	§ société mixte	
w	Association	A
3.3	Droit procédurier	A
w	Autorités fiscales	
w	Principes généraux des procédures	
w	Taxation dans le cas de la procédure ordinaire	
w	Procédure en cas de la perception de l'impôt à la source	
w	Procédure de recours	
w	Modification d'ordonnances et de décisions entrées en force	
w	Inventaire	
w	Perception et garantie de l'impôt	
3.4	Droit fiscal pénal	A
w	Violation d'obligations procédurières	
w	Fraude fiscale	
w	Délit fiscal	
w	Prescription	
3.5	Droit fiscal intercantonal	A
w	Notion et sources juridiques	
w	Double imposition intercantonale	
w	Méthode destinée à éviter la double imposition	
w	Domicile fiscal	
	§ domicile fiscal principal	
	§ domicile fiscal secondaire (propriété foncière, implantation commerciale ou individuelle)	
w	Normes d'attribution	
w	Répartition fiscale	
w	Procédure	

4	Impôt anticipé	B
4.1	Autorité fiscale et caractéristiques de l'impôt anticipé	B
4.2	Impôt anticipé sur les produits des capitaux	B
4.3	Perception de l'impôt	B
4.4	Remboursement de l'impôt	B
4.5	Autorités et procédures	A
4.6	Dispositions pénales	A
5	Autres impôts	A
5.1	Principes de l'impôt sur la fortune et sur le capital selon la LIHD	
5.2	Impôt sur les gains immobiliers	
5.3	Impôt sur les successions et les donations	
5.4	Impôt sur le transfert de propriété	
5.5	Principes des conventions internationales de la Confédération pour éviter la double imposition en matière de dividendes et d'intérêts	A
w	Imputation de l'impôt et remboursement de l'impôt	
w	Dispositions abusives	

III Salaires et assurances sociales		
1	Assurances sociales	
1.1	AVS / AI / APG / ALFA	
w	Décompte annuel AVS	B
w	Formulaire d'annonce APG	B
w	Déclaration pour l'obtention d'une indemnité maternité	B
w	Formulaire de demande d'allocations familiales	B
w	Natures et étendue des prestations	B
w	Bases de calcul des cotisations	B
w	Anticipation de rentes / ajournement de rentes	B
w	Calcul du degré d'invalidité	A
w	Obligations légales de l'employeur	A
w	Conventions bilatérales (CH – EU)	A
1.2	Assurance chômage (y compris chômage partiel, chômage intempéries, insolvabilité)	
w	Conditions préalables à la perception de prestations	B
w	Nature et étendue des prestations	B
w	Formulaires d'annonce, y compris décomptes et rapports	B
w	Attestation de l'employeur pour l'obtention d'indemnités de chômage	B
w	Attestation concernant les gains intermédiaires	B
w	Délais cadre	B
w	Obligations légales de l'employeur	A
w	Conventions bilatérales (CH – EU)	A
1.3	Assurance accident	
w	Assujettissement à l'assurance (SUVA – assureurs privés)	A
w	Bases de calcul des cotisations	B
w	Décomptes annuels	B
w	Annonces d'accidents	B
w	Natures des prestations	B
w	Calculs de rentes	A
w	Indemnités en cas d'atteinte à l'intégrité	A
w	Couverture ultérieure / conventions d'assurance	A
w	Assurance accident complémentaire	B
w	Obligations légales de l'employeur	A
w	Conventions bilatérales (CH – EU)	A

1.4	Assurance indemnités journalières en cas de maladie	
w	Bases de calcul des cotisations	B
w	Décomptes annuels	B
w	Annonces de maladies	B
w	Couverture ultérieure / droit de passage	A
w	Conventions bilatérales (CH – EU)	A
1.5	Prévoyance professionnelle	
w	Institutions de prévoyance (autonomes et partiellement autonomes, fondations collectives)	A B
w	Prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire	B
w	Distinction entre primauté des cotisations et primauté des prestations	A
w	Fonction d'épargne et de risque du capital de prévoyance	B
w	Libre passage	A
w	Prestations d'assurance	B
w	Liste d'annonce des salaires, annonces des mutations	A
w	Conventions bilatérales (CH-EU)	
2	Administration des salaires	
2.1	Généralités	
w	Genre de salaires / modèles d'indemnisation / systèmes de rémunération	A
w	Tâches de surveillance / formulaires internes	B
w	Préparations des révisions	A
2.2	Décomptes de salaire	C
2.3	Certificat de salaire	B
2.4	Impôt à la source et imposition des frontaliers	
w	Bases de calcul	B
w	Décompte avec l'administration fiscale cantonale	B
w	Autorisation pour le personnel étranger	A

IV Droit		
1	Droit des personnes	A
1.1	Jouissance des droits civils et capacité d'exercer des droits	
1.2	Personnes physiques et morales	
2	Droit de la famille et des successions	A
2.1	Principes généraux des trois régimes matrimoniaux	
2.2	Droit des successions et partage de la succession (ordre de succession y compris réserves, testament et pacte successoral, communauté héréditaire et partage de la succession)	
3	Partie générale du droit des obligations	A
3.1	Naissance de l'obligation par contrat (sans vente de porte-à-porte) ou enrichissement illégitime	
3.2	Extinction de l'obligation	
3.3	Cession de créance et reprise de dettes	
4	Diverses espèces de contrats	
4.1	Contrat de vente (sans les aspects particuliers de la vente)	B
4.2	Contrat de bail à loyer	A
4.3	Contrat de prêt	A
4.4	Contrat de travail et droit public du travail	
w	Contrat individuel de travail	B
w	Convention collective de travail et contrat-type de travail	A
w	Loi sur le travail	A
w	Autorisations pour les étrangers	A
4.5	Mandat	A
5	Entreprise individuelle et sociétés	
5.1	Entreprise individuelle	A
5.2	Société simple	A
5.3	Société en nom collectif	A
5.4	Société anonyme	B

5.5	Société à responsabilité limitée	B
5.6	Association	A
6	Poursuite pour dettes et faillite	
6.1	For et moment de la poursuite	A
6.2	Procédures (sans poursuite pour effets de change et poursuite en réalisation de gages)	
w	Ouverture de la procédure	B
w	Continuation de la poursuite	A
w	Poursuite par voie de saisie (sans procédure d'opposition, participation à la saisie et état de collocation)	A
w	Poursuite par voie de faillite	A
6.3	Séquestre	A
6.4	Sursis concordataire, sorte de concordats	A
7	Droit pénal	A
7.1	Principes: intention et négligence	
7.2	Délits particuliers	
w	Faux dans les titres	
w	Abus de confiance	
w	Escroquerie	
w	Gestion déloyale	
w	Violation du secret commercial	
w	Blanchiment d'argent et obligation de diligence dans les sociétés financières	

V	Etude de cas	
	<p>L'étude de cas interdisciplinaire comprend l'ensemble de la matière de tous les domaines de l'examen. L'étendue de la matière et les caractéristiques des connaissances requises correspondent aux domaines spécifiques de l'examen.</p> <p>Par leur solution, les candidats doivent apporter la preuve qu'ils possèdent les connaissances interdisciplinaires ainsi que les capacités qui sont requises dans le cadre d'une activité qualifiée dans le domaine de la comptabilité.</p>	